

Le 01/10/2026  
à La Pesse

Charlotte PRICAZ  
Victor PROST  
Et les Enfants

Madame, Monsieur,

Propriétaires d'un des appartements de la copropriété des 4 Épices située au 13 rue de l'Épicéa à La Pesse ou nous vivrons à partir de décembre 2026 (une fois les travaux finis)

Résidents permanent de la Pesse depuis toujours.

Parents de Malo Prost qui vient de faire sa rentrée à l'école de La Pesse.

Parent/beau parent de Satya et Noa Rengame qui ont fait toute leur scolarité à La Pesse/Les Bouchoux.

Ayant enfin réussi à être propriétaires d'un bien dans notre village (bien que nous avons divisé en 4 lots et dans lequel nous avons réalisé nous même tous les travaux).

Nous nous tournons vers vous afin de contester un points du futur PLUI qui touche notre propriété.

>Le passage de la dameuse (**zone 9**) en hiver sur notre terrain (voir plan joint) qui :

-C'est une « servitude » qui ne nous a jamais été communiquée lors de l'achat de notre bien (2025) et qui n'apparaît nul part sur notre récent acte de propriété.

-Nous bloque une bande d'environ 120m<sup>2</sup> sur notre terrain nous empêchant tout aménagement même léger.

-Nous coupe l'unique accès à notre logement (voir plan joint).

-Le stationnement de nos véhicules au vue de l'accès se ferait sur cette zone.

-Passe à moins de 14m (l'axe de la piste) de notre maison ce qui nous paraît très nuisant et bruyant étant donné que nous allons vivre sur ce terrain, le danger que le passage d'une dameuse peut représenter pour nos enfants, en particulier le plus petit qui à trois ans.

-Cette piste/accès crée du passage sur notre terrain d'un public de moins en moins respectueux d'autrui (déchet, bruit, skouate de table...).

-De plus selon l'Article L342-23 une servitude ne peut grever les terrains situés à moins de vingt mètres des bâtiments à usage d'habitation.

Nous sommes bien conscient que la dameuse a besoin d'accéder à la zone multi-activité mais de notre côté nous souhaitons pouvoir profiter et vivre sur l'entièreté de notre « chez nous » durement acquis.

Nous vous joignons des idées de chemins différents pour la dameuse (voir document joint).

-Le long du Vival sur une route gravier/goudron environ 45 mètres.

-Autour du bâtiment de la Mairie et dans le champ en face.

Nous restons disponibles pour discuter.

Cordialement  
Charlotte et Victor